

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**PERSONNEL -
Modification du tableau
des effectifs.**

==

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
21/11/18

Date d'affichage :
11/12/18

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 69

Nombre de Conseillers
votant : 69

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 27 NOVEMBRE 2018 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASON, M. Roland MORTELLI, Mme Myriam HARTOG, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, M. Bernard DELAIRE, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
Monsieur Lionel BAS suppléant de M. Guy DAMBRE, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER

Sont excusés représentés :

Mme Frédérique MACAREZ représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Alexis GRANDIN représenté(e) par M. Bernard DELAIRE, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Jérôme LECLERCQ, Mme Yvonne SAINT-JEAN représenté(e) par M. José PEREZ, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT

Absent(e)s :

M. Claude VASSET, M. Damien NICOLAS, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Paul PREVOST

Secrétaire de séance : Benoît LEGRAND

Afin de faire face à l'évolution des besoins des services, il convient de créer le poste suivant :

- 1 poste d'attaché territorial pour exercer les fonctions de chef de mission Prévention de la Récidive.

Placé sous l'autorité du Directeur Général des Services, ses objectifs principaux sont d'assurer la prise en charge et l'insertion/réinsertion des majeurs sous main de justice dans le cadre de la lutte contre la récidive (mise en place de soins, insertion professionnelle, accès au logement...).

Il effectuera par ailleurs le relais d'informations entre les services pénitentiaires d'insertion et de probation et les services techniques de l'Agglomération et affectera les probationnaires devant effectuer un Travail d'Intérêt Général (TIG) sur les postes ouverts au sein de l'Agglomération du Saint-Quentinois.

Il sera en outre chargé d'assurer les entretiens préalables aux placements des TIG sur les postes ainsi que le suivi des documents nécessaires à la prise en charge des probationnaires par l'Agglomération.

Les missions principales concourant à la réalisation de ces objectifs consisteraient, notamment, à :

- prospecter afin de trouver les partenaires susceptibles d'apporter une contribution aux projets des personnes suivies,
- créer du lien entre les différents partenaires sociaux et locaux associés à la prise en charge des usagers,
- faciliter la réactivité des partenaires chaque fois qu'une situation particulière se présente,
- favoriser l'épanouissement et l'autonomie des personnes suivies,
- préparer avec les acteurs sociaux locaux, à la demande du condamné, la continuité d'accompagnement social à l'issue du suivi judiciaire afin de l'aider à se stabiliser et éviter ainsi la récidive,
- assurer des entretiens hebdomadaires avec les probationnaires et, ce, dans un but de suivi de l'évaluation de sa situation.

Ce poste serait pourvu par voie statutaire sous réserve d'obtenir la candidature de fonctionnaires du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Le candidat retenu devra être, au minimum, titulaire d'une formation supérieure de niveau licence, en droit, psychologie ou sociologie. Il devra idéalement maîtriser la réglementation juridique relative à l'organisation, au fonctionnement de l'administration pénitentiaire, à l'exécution des peines, au droit pénal et à la procédure pénale. Il devra également posséder une bonne connaissance du tissu associatif local ainsi que des partenaires institutionnels en lien avec ses missions.

En l'absence de fonctionnaire correspondant au profil défini, ce poste pourrait être pourvu par voie contractuelle, pour une durée maximale de trois ans, conformément à l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984. En fonction de son profil et son expérience professionnelle, le candidat serait rémunéré sur la base d'un indice brut compris entre 434 et 810 (grille d'attaché territorial) et percevrait le régime indemnitaire afférent au grade d'attaché territorial.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver la modification du tableau des effectifs dans les conditions mentionnées au présent rapport.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20181127-44334A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/18

Publication : 11/12/18

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation